

COMITÉ DE PILOTAGE CENTRE ELARGI

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 22/03/2017

La réunion du Comité de pilotage (Copil) du quartier Centre élargi aux riverains directs de la rue d'Estienne d'Orves s'est tenue le mercredi 22 mars 2017 de 20h à 22h à la salle bleue de la Maison des Sports.

1. ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

- Rénovation du marché du Troisy et brocante du mobilier de l'ancien Lycée d'Enseignement Professionnel (LEP)
- Présentation du projet de réaménagement de la rue d'Estienne d'Orves

2. PARTICIPANTS

- **Ville de Clamart**
 - Elus délégués de quartier :
 - Présents : Mme Sylvie Donger, M. Patrice Roncari, M. Lucien Naïm
- **Intervenants :**
 - Laurent Massoutier, Directeur du service Voirie de la Ville de Clamart
 - Lionel Pracht, bureau d'études SOREC

3. DÉROULÉ DE LA SÉANCE

A. RÉNOVATION DU MARCHÉ DU TROSY ET BROCANTE DU MOBILIER DE L'ANCIEN LEP

Les travaux de rénovation du marché du Troisy commenceront en juin 2017 par la démolition du Lycée d'Enseignement Professionnel (LEP) rue du Guet ; ils devraient durer 16 à 18 mois. Les commerçants s'installeront à compter de 2018.

Une présentation des travaux est effectuée ; la séance est ensuite consacrée à un temps de questions-réponses.

• **Présentation de l'opération**

1. L'état des lieux

- La Direction des bâtiments récapitule l'état général actuel de la halle du marché du Troisy :
 - Une surface de 3200 mètres carré à rénover ;
 - Un état général de la halle vieillissant ;
 - Cinquante-deux étaliers dont la répartition, peu fonctionnelle, est à repenser ;
 - Des équipements techniques non conformes aux normes
 - Un problème d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

2. Objectifs et travaux

- Les objectifs et principaux travaux de l'opération sont les suivants :
 - Une amélioration esthétique du marché
 - Une amélioration fonctionnelle (aménagement intérieur des étals et des circulations) ;
 - Un remplacement de l'étanchéité de la halle ;
 - L'ouverture et la réfection de la façade du marché ;
 - La création de puits de lumières permettant la pénétration de la lumière naturelle dans la halle ;
 - Une remise aux normes pour :
 - L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ;
 - L'électricité et les systèmes de sécurité ;
 - Une augmentation de la capacité de stationnement - soit en surface, soit à l'intérieur du parking du Troisy ;
 - La création d'une terrasse intérieure en lien avec un espace de restauration ;
 - L'optimisation des accès de livraison et de la gestion des déchets ;
 - La mise en place d'une charte d'installation et d'utilisation de l'espace de la halle.
- Cette opération de réfection s'effectuera **en concertation permanente avec les commerçants à toutes les étapes.**
- Plus de 11 millions d'euros d'investissement sont prévus pour la future halle du marché du Troisy

3. Le phasage et planning des travaux

- Le planning prévisionnel des travaux est le suivant :
 - **Phase 1 - Sur 2017 – Démolition du LEP à la rue du Guet**
 - Le 26 mars 2017 - Organisation d'une brocante pour la vente du mobilier obsolète stocké depuis plusieurs années sur site
 - Réalisation des études et des diagnostics avant la déconstruction
 - Démolition du bâtiment entre le 1er juillet et le 30 septembre 2017
 - **Phase 2 – Sur 2017-2018 – Construction de la halle provisoire rue du Guet**
 - Lancement de la conception de la halle provisoire par une équipe de maîtrise d'œuvre
 - Construction de la halle provisoire entre début octobre et fin décembre 2017
 - Déménagement des commerçants vers la nouvelle halle provisoire à la rue du Guet en janvier - février 2018
 - **Phase 3 – Sur 2018-2019 - Travaux de restructuration du marché du Troisy**
 - Lancement du concours de maîtrise d'œuvre de la halle aux comestibles du Troisy
 - Concertation avec les commerçants et les habitants
 - Conception du nouveau projet par l'équipe d'architectes
 - Lancement des travaux de la halle en mars 2018
 - Fin des travaux dans la future halle du Troisy été 2019
 - Retour des commerçants dans la halle du Troisy en septembre 2019

• Questions/réponses

- ✓ *Quel stationnement est prévu ?*
- Réponse : Des solutions sont à l'étude et le stationnement sera autorisé rue de Bièvres.
- ✓ *Question : Y aura-t-il une démolition complète du LEP ?*
- Réponse : Oui, ce sera une déconstruction totale. Aucune construction d'habitation ni de pavillon n'est prévue ; une dizaine de logements pour étudiants est envisagée.
- ✓ *Question : Quelle accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR) ?*
- Réponse : L'accessibilité pour les PMR est prévue dans le programme.
- ✓ *Question : Peut-on supprimer le stationnement des vélos et motos sur le trottoir rue de Bièvres ?*
- Réponse : La Police municipale (PM) renforcera ses patrouilles et la verbalisation en cas de stationnement ou d'occupation illicite de l'espace public.
- ✓ *Question : Quelles solutions sont envisagées pour les camions qui devront passer rue de l'Ouest et rue de l'Est, étant donnée l'étroitesse de ces dernières ?*
- Réponse : Cette question est à l'étude et des solutions techniques concrètes seront apportées.

- ✓ *Question : Quelle solution est envisagée concernant le vitrage du nouveau marché, étant donné le fort ensoleillement ?*
- Réponse : Un triple vitrage phonique et thermique est prévu, ainsi qu'un système de chauffage et de climatisation.

- ✓ *Question : A cause des travaux, la rue du Guet est assez sale, pouvez-vous assurer que le chantier soit plus propre ? Les débris du marché posent également un problème en matière d'hygiène.*
- Réponse : La verbalisation est renforcée relativement aux travaux et aux consignes de chantier à respecter. Quant à l'hygiène du quartier, les interventions des services propreté et de la police municipale seront plus fréquentes.

B. PRÉSENTATION DU PROJET DE RÉNOVATION DE LA RUE D'ESTIENNE D'ORVES

Le projet de rénovation de la rue d'Estienne d'Orves comprend la rénovation des réseaux aériens, de gaz et d'assainissement, l'abattage d'arbres, ainsi que des travaux de voirie dont l'éclairage public. Une mise aux normes est nécessaire.

Une présentation du projet est effectuée, suivie d'un temps d'échange et de questions-réponses.

• Présentation du projet

1. L'état des lieux de l'existant : une rénovation indispensable

- Laurent Massoutier et RTE dressent **l'état des lieux** de l'existant :
 - Circulation : Des trottoirs étroits et soulevés par les racines des arbres, ainsi que des traversées piétonnes non conformes aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite) ;
 - Stationnement : des places trop étroites et des deux-roues stationnés sur des emplacements non autorisés ;
 - De nombreux poteaux et lignes aériennes ;

- Un **rappel des normes** est effectué :
 - Pour les normes PMR :
 - Largeur du cheminement : 1,40m minimum libre de tout obstacle ;
 - Abaissé de bordures et bande d'éveil de vigilance aux passages piétons.
 - Pour les dimensions fonctionnelles de stationnement :
 - La largeur d'une place de stationnement longitudinal est de l'ordre de 2 mètres, sa longueur de 5 mètres
 - Concernant les distances de plantation à proximité des réseaux enterrés existants :
 - La distance entre les réseaux et les végétaux (arbustes en massif ou en haie) doit être d'au moins 1 mètre ;
 - La distance entre les réseaux et les arbres doit être d'au moins 2 mètres, sans protections ; elle doit également être comprise entre 1,50 et 2 mètres, avec protections.

2. L'état projeté et le résultat après rénovation

Des plans de l'aménagement global puis phase par phase sont présentés.

Le coût des travaux de la rue d'Estienne d'Orves est de 1 million d'euros.

Enfin, des photographies avant/après sont projetées afin de donner une image concrète des travaux :

La rue d'Estienne d'Orves avant travaux



La rue d'Estienne d'Orves après travaux



• Questions/réponses

- ✓ *Question : Quel est le bilan du nombre d'arbres enlevés et replantés ?*
 - Réponse : 32 arbres seront abattus et 52 seront replantés.
- ✓ *Question : Les plateaux mis en place partie haute de la rue Moulin de Pierre génèrent des nuisances sonores, ne peut-on pas supprimer ce stationnement ?*
 - Réponse : ce n'est techniquement pas possible. Une étude sur les chicanes a été faite, elle montre que le déport n'est pas suffisant (2 mètres) : les camions poubelles ne pourraient plus passer si le stationnement changeait de côté.
- ✓ *Question complémentaire : pourquoi ne pas mettre la rue en sens unique ?*
 - Réponse : Suivant le comptage effectué pour les rues avoisinantes, cela augmenterait la circulation et le problème se poserait pour les riverains des rues adjacentes.
- ✓ *Question : Quel est le delta en matière de stationnement ?*
 - Réponse : Actuellement il y a 36 places, pour 27 places à la fin des travaux. Concernant le stationnement, les places doivent être de 2 mètres en largeur et 5 mètres en longueur, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.
- ✓ *Question : Quelle amélioration visuelle est prévue pour les impasses ?*
 - Réponse : La continuité des trottoirs et le recul du stationnement permettront une bien meilleure visibilité de et pour celles-ci.
- ✓ *Remarque : Dans une voie à 30 km/h, si la rue était à sens unique cela fonctionnerait mieux et permettrait de conserver les arbres.*
 - Réponse : pour conserver l'état des trottoirs, il faudrait couper les racines qui vont chercher l'eau auprès des poches souterraines et provoquent des coupures. De plus, ces arbres ne pourraient survivre au-delà de cinq ans après coupure de leurs racines.

- ✓ *Question : Pour le raccordement au réseau de la fibre optique, il semblerait que ce soit aux habitants d'en faire la demande ?*
- Réponse : En effet, le réseau de la fibre optique relève du domaine de compétence du Conseil départemental des Hauts-de-Seine. Le réseau déployé existant délivre les habitations de plus de douze logements. Le raccordement des habitats de moins de douze logements et des maisons individuelles est à venir prochainement.

- ✓ *Question : Pourquoi faire une terrasse pour le restaurant ?*
- Réponse : cela répond à une demande de la part des habitants. Un sondage sur ce point sera effectué auprès de tous les riverains.

- ✓ *Question : Comment seront délimités les stationnements ?*
- Réponse : Les places de stationnement seront délimitées par un marquage au sol.

- ✓ *Question : Le projet est-il finalisé ? Peut-il être amélioré suivant les doléances des habitants ?*
- Réponse : Le cœur du projet restera mais une réunion d'information et d'écoute est prévue. La municipalité reste ouverte à toutes les questions et suggestions des habitants.

- ✓ *Question : Un groupe d'habitants demande une mise en sens unique partielle de la rue Gabriel Péri, concernant le tronçon de Châtillon vers Meudon.*
- Réponse : Une réflexion est menée par les services de la Ville sur la possibilité de mettre un panneau à flèches rouge et blanche pour prioriser les passages.

- ✓ *Question : Quel est le planning des travaux ?*
- Réponse : Les travaux débuteront mi-mai 2017, jusqu'à fin décembre 2017. L'enfouissement de tous les réseaux précèdera les travaux de voirie.

- ✓ *Question : Est-il prévu une identification d'emplacement pour les poubelles, qui souvent ne sont pas mises correctement sur les trottoirs ?*
- Réponse : Pour l'instant il n'est pas prévu d'emplacement dédié, mais la question sera remontée pour réflexion auprès des services compétents en la matière. La municipalité en appelle également au civisme et à la responsabilité des habitants pour la préservation de leur cadre de vie.

- ✓ *Question : qu'en est-il de la réfection des impasses ?*
- Réponse : La réfection des impasses n'incombe pas à la ville car Il s'agit de propriétés privées. En revanche, des travaux d'enfouissement des réseaux seront effectués.

- ✓ *Question : Concernant la rue Gabriel Péri, est-ce qu'une rénovation des trottoirs est prévue après les travaux d'enfouissement ?*
- Réponse : oui, la réfection est prévue.

Un temps d'échange entre les riverains et le service de la voirie clôture cette soirée afin que chacun puisse dialoguer et poser ses questions sur des cas plus personnels.

La séance est levée.